

**Zeitschrift:** Traverse : Zeitschrift für Geschichte = Revue d'histoire

**Herausgeber:** [s.n.]

**Band:** 7 (2000)

**Heft:** 3

**Artikel:** Memoriav (association pour la sauvegarde de la mémoire audiovisuelle suisse) : bilan et perspectives: quelques réflexions en guise de portrait

**Autor:** Deggeller, Kurt

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-19449>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

---

## **MEMORIAV**

**(ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE  
DE LA MEMOIRE AUDIOVISUELLE SUISSE)**

**BILAN ET PERSPECTIVES: QUELQUES REFLEXIONS EN GUISE  
DE PORTRAIT**

**KURT DEGGELLER**

Agée de cinq ans, l'Association Memoriav a entamé une réflexion de fond sur le bilan de son activité et les perspectives de son action pour les années à venir. En voici quelques éléments, en guise d'autoportrait.

### **QUEL CHAMP D'ACTION?**

En 1989, suite à la révision de la Loi sur la Radio et Télévision ainsi qu'à une intervention parlementaire, un groupe de travail s'est constitué et a entamé une réflexion sur l'avenir du patrimoine audiovisuel suisse, sous l'égide de la Bibliothèque nationale et des Archives fédérales.

Ce Groupe de Travail Patrimoine AudioVisuel (GTPAV) s'est d'abord attaché à définir ce que l'on entendait par patrimoine audiovisuel. Rapidement, un consensus s'est dégagé autour des objets concernés: la photographie, les enregistrements sonores, les films et les vidéos ainsi que les informations et les documents qui les concernent, ayant par leur contenu ou leur origine un lien avec l'histoire et la culture suisses. C'est le principe même de «l'Helvetica», tel qu'il est compris et appliqué par la Bibliothèque nationale.

Ce principe a bien évidemment des limites. Mais face à l'énorme retard pris par la Suisse dans ce domaine, il semblait indispensable de limiter le champ d'action pour mieux le cerner et entamer des actions efficaces plutôt que de doubler ce que nos voisins plus ou moins lointains avaient peut-être déjà réalisé depuis longtemps (l'échange d'informations sur les restaurations de films, par exemple, circule mal au niveau international).

Dans un premier temps, il y avait urgence: des disques de gravure directe, des films nitrates et certains types de photos étaient en pleine décomposition. Pour ces cas-là, pas question d'attendre qu'une solution bien équilibrée en matière de sauvegarde du patrimoine audiovisuel suisse soit en place. Il fallait agir vite et la Confédération s'est montrée sensible au problème: elle a ouvert son trésor, issu des ventes des monnaies spéciales.

Parallèlement, le groupe de travail a continué ses investigations et a rapidement ■ 7

constaté qu'aucune des institutions existantes n'était en mesure de se charger de l'ensemble du patrimoine audiovisuel d'une manière satisfaisante. Il manquait non seulement les ressources financières mais aussi les mandats appropriés.

## LA CREATION DE MEMORIAV: UNE ACTION EN RESEAU

Pour répondre à ce problème, dans une période de restriction draconienne des budgets de la Confédération, la solution proposée fut la création d'un réseau entre les institutions en charge chacune d'une partie du patrimoine audiovisuel, ceci afin d'améliorer l'utilisation des compétences et des ressources existantes. Ainsi se crée, le 1er décembre 1995, l'Association Memoriav. Son but principal est «d'améliorer la gestion (conservation, classement et communication) du patrimoine audiovisuel suisse» (Art. 2 des statuts). Les membres fondateurs en sont la Bibliothèque nationale, les Archives fédérales, la Phonothèque nationale, la Cinémathèque suisse, la SRG SSR idée suisse, et l'Office fédéral de la communication, rejoints, dès 1998, par l'Institut suisse pour la conservation de la photographie. Memoriav existe donc depuis bientôt cinq ans. Durant cette période, 17 projets de restauration et de mise à disposition de fonds audiovisuels ont été terminés, 19 sont en cours. 11 millions de francs ont été dépensés.

## LA SELECTION DES PROJETS

La sélection des projets a toujours été pragmatique. Elle va du Téléjournal suisse aux premières vidéos socioculturelles de la fin des années 1970, des premières actualités filmées du début du 20e siècle au film culte *La Salamandre*, des premières émissions de la radio enregistrées dans les années 1930 aux recherches ethnographiques, des expériences d'un photographe tessinois de la seconde moitié du 19e siècle aux images de la vie quotidienne mises à disposition sur le web.

Derrière ce pragmatisme, certains critères sont néanmoins présents:

- la menace de destruction physique des documents (critère prioritaire),
- la difficulté d'accès à des documents relatant l'histoire et la culture de notre pays (par exemple: le Téléjournal),
- la notion de mise à disposition coordonnée de fonds audiovisuels et écrits (par exemple: Voix de la culture suisse),
- la prospection des possibilités qu'offrent les nouvelles technologies et notamment la numérisation pour la conservation et la mise à disposition des documents pour ne citer que les plus importants.

## LA SENSIBILISATION

L'action de Memoriav ne s'arrête pas là. Si le grand public est aujourd'hui sensible à la préservation du patrimoine architectural et naturel voire artistique, il n'est pas encore conscient de la valeur documentaire du patrimoine audiovisuel. Même si chacun d'entre nous produit et consomme quotidiennement des objets faits d'images et de sons, même si chacun possède des archives personnelles plus ou moins importantes, il est nécessaire de se préoccuper aujourd'hui de ce que deviendront demain ces témoignages de la vie quotidienne, source primaire de notre histoire.

Le même discours vaut pour les innombrables collections publiques conservées dans les musées, les archives, les bibliothèques et parfois les tiroirs des administrations. N'oublions pas l'industrie privée, les radios et télévisions locales, etc.

Il est vrai que le message n'est pas toujours facile à faire passer: les documents audiovisuels n'ont aucune chance de survie à long terme et ceci pour deux raisons: la fragilité des supports et l'évolution très rapide de la technologie. Ce que l'on veut préserver nécessite beaucoup de soins, il faut le stocker d'une manière adaptée et le transférer régulièrement quand la technique (machines ou logiciels) devient obsolète.

Avant de parler des perspectives il faut encore expliquer la notion de réseau qui se trouve au cœur de la construction de Memoriav. Un réseau est formé par plusieurs individus ou groupes qui veulent atteindre un but commun. Pour cela les membres du réseau sont prêts à mettre à disposition des compétences, des moyens financiers, du travail et des infrastructures. De plus, et c'est là que la qualité du réseau se décide, les participants doivent renoncer à une partie de leur liberté d'action dans le domaine du but commun. Il faut avouer qu'en considérant les différences de structure et de taille des partenaires qui forment le noyau dur du réseau Memoriav, celui-là a déjà atteint une qualité considérable.

## LES PERSPECTIVES

Soyons clair: les moyens à disposition pour le patrimoine audiovisuel suisse sont largement insuffisants. Vis-à-vis des pays voisins nous faisons figure de pays sous-développé: la France a installé depuis longtemps le dépôt légal des documents audiovisuels publiés (phonogrammes et vidéogrammes) mais aussi des émissions de radios et télévisions qui diffusent au niveau national. En Allemagne les fonds audiovisuels de l'ex-RDA ont été sauvés grâce à des actions modèles des Archives Fédérales et du *Deutsches Rundfunkarchiv* qui ■ 9

est une fondation de la communauté de travail des radios et télévisions publiques. En Italie, de larges programmes de numérisation sont en cours à l'initiative de la RAI et l'action de la *Discoteca di Stato*, de la Phonothèque Nationale Italienne, vient d'être appuyée et élargie par une loi nationale. Pour parler de pays de dimensions plus comparables: aux Pays Bas, le *Netherlands Audiovisual Archive* a été créé et occupe actuellement 160 personnes; en Suède, le dépôt légal de toute la production audiovisuelle du pays existe depuis très longtemps.

Une récente estimation des besoins d'une partie du patrimoine documentaire audio, les enregistrements des radios publiques sur bande 1/4 de pouce (un format vieux de 50 ans mais qui deviendra obsolète dans les dix prochaines années), basée sur la sélection de 25% des fonds existants, a donné les chiffres suivants:

- 67'000 heures à transférer,
- 76 années hommes/femmes de travail,
- 67 terabite pour mémoriser le produit,
- 1,45 millions de francs de coût annuel sans stockage pendant dix ans.

Et ceci n'est qu'une partie d'un domaine (le son). Il y en a d'autres: les films nitrate et plus tard *safety* qui seront inévitablement atteints du syndrome du vinaigre, les vidéos dont les formats disparaissent en moyenne après cinq ans de vie, et l'immense masse de photos.

Il faut combattre l'illusion que la numérisation nous aidera à résoudre les problèmes de la conservation et de son financement. Elle est nécessaire parce qu'elle sera bientôt la voie d'accès la plus ordinaire à l'information. Mais la gestion de cette information numérisée ne sera ni moins compliquée ni moins coûteuse que ce que nous faisons aujourd'hui.

Cependant, le problème ne se situe pas seulement au niveau du document et des fonds. La sensibilisation à la valeur du patrimoine audiovisuel doit aboutir à la définition d'une politique claire en la matière, avec des mandats et des lois appropriés: le plus urgent étant le dépôt légal qui doit surtout servir à gérer le présent et l'avenir et qui libérera des forces pour combler l'immense retard pris sur les documents du passé.

*Association Memoriav:*

- 98 membres, 3,4 postes de travail au Secrétariat général, budget annuel: environ 2 millions de francs.
- *Documentation:* Bulletins 1-6 (disponibles au secrétariat général ou sur le site web [www.memoriav.ch](http://www.memoriav.ch) avec une description de tous les projets).
- *Adresse:* Memoriav, Giacomettistrasse 1, CH-3000 Berne 15,

10 ■ Tél.: 031 / 350 97 60, Fax: 031 / 350 97 64, E-mail: [infos@memoriav.ch](mailto:infos@memoriav.ch).